

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

DU

**REGROUPEMENT DES SERVICES
COMMUNAUTAIRES D'INTERVENTION
DE CRISE DU QUÉBEC
(RESCICQ)**

Chers collègues,

C'est avec plaisir et au nom du conseil d'administration du Regroupement des services communautaires d'intervention de crise du Québec (RESCICQ) que je vous soumetts le Rapport d'activités de notre sixième année d'existence incorporé en février 2003. C'est depuis l'an 2000 que nous nous réunissons afin d'être entendu par les instances concernées de notre travail.

Durant 9 ans, nous avons mobilisé, informé et sensibilisé nos nombreux partenaires, les Agences de la santé et des services sociaux et le Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) de notre réalité et notre rôle en santé mentale. Depuis ce temps, nous avons réussi, sans subvention, à rassembler l'ensemble des centres et services de crise du Québec autour des préoccupations communes et des défis à relever. Comme l'importance de mettre en place les mêmes dispositions, à travers la province, pour l'application de la loi P-38. Nos services de crise au Québec sont très utilisés par la population et leurs services se sont professionnalisés tout en conservant une philosophie communautaire adaptée aux régions qu'ils desservent.

Aujourd'hui, nous vivons les mêmes contraintes au niveau du personnel. Notre situation au pallier salarial demeure très préoccupante. Nous avons constaté, au fil des ans, un écart de plus en plus grandissant soit de 35 % à 40 % pour un même type d'emploi dans le réseau public. Cette année, nous avons finalisé l'entente avec le Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) au sujet du 811 en participant aux rencontres du Ministère et ce, en collaboration avec les autres regroupements soit : l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) et l'Association des centres d'écoute téléphonique du Québec (ACETQ). Or, le cadre de référence sera disponible en septembre 2009 afin de permettre un arrimage satisfaisant pour tous.

Notre participation à ce comité national nous a permis de clarifier l'offre de services et de mettre sur la table les enjeux pour tous. Nous avons contribué à trouver des solutions, avec le MSSS, tout en respectant les missions de chacun pour permettre une continuité de services sans dédoublement.

De plus, en 2008-2009, des délégués du Regroupement des services communautaires d'intervention de crise du Québec ont participé également à des rencontres du comité de travail sur le suivi étroit des personnes à risque suicidaire élevé. Cette mesure permettra « d'attacher » les liens nécessaires entre nous, les partenaires, afin d'offrir à la clientèle un filet de sécurité lors de moments de détresse à risque pour qu'elle reçoive rapidement les services adéquats et ce, avant leur sortie de l'hôpital. Voilà un autre cadre de référence à lequel nous évaluons avoir contribué pour améliorer les services du réseau public en santé mentale en lien avec nos services.

Membership

Cette année, deux nouveaux membres se sont joints au RESCICQ comme membres affiliés soit : le Soleil Levant (Centre d'intervention de crise en hébergement dans les Laurentides) et l'Îlot (service régional de crise de Laval).

Bienvenue !

Situation inquiétante dans les services de crise

Par l'entremise d'un travail auprès des membres, nous avons fait un constat important à la fin de l'année financière 2008-2009 soit :

« Même si chacun a des différences au niveau du fonctionnement, le problème de recrutement et de rétention est le même pour tous. Pour ne nommer que les grandes lignes, il est mentionné qu'il est impossible d'être compétitif avec le réseau, que le personnel quitte pour accéder à de meilleures conditions de travail, que nous avons à gérer une nouvelle et différente génération de jeunes, que les intervenants en place deviennent épuisés à force de former le nouveau personnel, que les demandes du réseau deviennent de plus en plus diversifiées etc. »

En 2008-2009, l'ensemble de notre travail a été de mobiliser les centres et les services de crise pour en arriver à déterminer un ensemble de revendications communes. Compte tenu que nous avons constaté que tous les centres éprouvent les mêmes difficultés de recrutement. Nous sommes arrivés à la conclusion que nous devons rencontrer l'équipe de santé mentale du ministère de la Santé et le Ministre D^r Bolduc dans le but de lui présenter notre situation critique de notre développement afin de bien remplir les attentes du Ministère et du réseau public comme organisme central dans la réussite du Plan d'action en santé mentale 2005-2010. Notre situation est rendue au bout de ses possibilités sans un investissement financier majeur.

Nous avons décidé le 31 mars 2009, d'un Accord majeur pour 2009-2010 cet énoncé :

- Compte tenu des exigences d'un mandat lié à des services d'intervention de crise;
- Compte tenu que ledit mandat constitue des services essentiels;

- Compte tenu de la difficulté majeure d'embaucher et de fidéliser du personnel compétent dans un contexte d'insoutenable iniquité avec les conditions de travail du Réseau de la santé et des services sociaux;
- Compte tenu de l'urgence d'agir pour préserver la qualité des services offerts à la population.

Il est proposé que le RESCICQ mette tout en œuvre pour obtenir le financement nécessaire afin d'offrir des conditions de travail équivalentes à celles du Réseau de la santé et des services sociaux pour l'ensemble du personnel des services d'intervention de crise communautaires du Québec.

Cet accord, appelé l'Accord de Drummondville, sera déposé prioritairement par le conseil d'administration à l'Assemblée générale qui se tiendra au mois de mai 2009.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres ayant participé aux différents comités et aux réunions ainsi que les administrateurs pour l'énergie et le dévouement qu'ils ont mis à la disposition du Regroupement et le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour sa subvention de départ de 5000 \$ pour nous permettre de réaliser notre mission.

Daniel Cossette, président